



Nom - Coordonnées

Ingeborg Eilers
Présidente du
CEVC
le 9.7.21

Ci-après mon avis sur l'évaluation
du schéma de secteur du
Pays Veironnais, qui s'applique
aussi bien sur le PLU et
notamment sur le PADD.
Veuillez excuser la qualité
du tirage.

En complément, je vous signale
la présence de crapauds alpes,
espèce protégée (alpes obstétricaus)
au niveau national, par la Convention
de Berne, annexe IV de la Direc-
tive Habitats:

- Dans le carré ^{des 2 côtés de la} rue Bétou - bd.
Gambetta (même l'autre côté du bd.) -
rue des Marches (avec son impasse) -
bd. du 4 septembre / début Guillon.
- 58 rue de la Lievre (ferme avec
2 bassins, murs en pierre, grand
jardin potager).
- Rue de Fontbernard, en face du
n° 8 (grand jardin en coteau derrière
un mur qui semble appartenir
au n° 11).
- Impasse Cochet (qui part de
la rue de la Meffe), au début et
au fond (grande propriété an-
cienne avec grand jardin
et vieux arbres).

Nom - Coordonnées

CEVC
34 rue Vaucanson
38 500 Voiron
le 9.7.21

Autrefois il y en avait beaucoup plus dans le secteur Lieure - Aux Arbrs Garenne - Fontbernard, mais l'urbanisation en a eu raison.

Il faut absolument protéger ce qui reste, en stoppant l'urbanisation autour et pour les endroits précis, faire un zonage qui interdise de nouvelles constructions et la destruction des bassins, murs en pierres et jardins, qui constituent leur habitat.

La destruction d'espèces protégées et de leur hab. est interdite.

Hydrog Elab

Il y a aussi la fougère des marais protégée, au marais des Blanchères, à l'Est de dép de cars, vers le ruisseau. Des cultures remarquables au Nord d'écoulement de la rue de Taill dans et entre les lambeaux murs vers les regards de captage et drainage. Tout ce marais doit être protégé (concilier agriculture et protection).

jour,

J'étais conviée aux visioconférences sur l'évaluation du Schéma de Secteur du Pays Voironnais en tant que membre du Conseil de Développement, auquel je participe en tant que représentante du Comité Écologique Voiron-Chartreuse (CEVC), association pour la protection de l'environnement et de toutes formes de vie, affiliée à France Nature Environnement 38 (ex-FRAPNA).

Depuis la révision du Schéma de Secteur, il y a eu des évolutions de textes à différentes échelles en faveur de la préservation du climat et de la biodiversité (Accords de Paris, Loi biodiversité, PCAET, Zéro Artificialisation Nette du sol, Loi climat et résilience en préparation...) dont il faut tenir compte. Mais car le SCoT est encore plus antérieur que le Schéma de Secteur, il vaut mieux garder celui-ci, avec si possible des modifications qui vont dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'urgence climatique et de l'érosion de la biodiversité. Cette urgence est devenue une question de survie collective, qui conditionnera les possibilités de croissance démographique, d'attractivité et de développement économique. Les modifications à apporter devraient donc

- éviter les impacts sur le climat, sur les risques naturels et l'eau,
- préserver la faune et la flore encore présente (en quantité=nombre et en qualité=espèces),
- s'adapter aux effets du réchauffement et les atténuer (résilience).

Même si on note un ralentissement de la consommation d'espace et une densification du bâti, le pourcentage de surface artificialisée par rapport à la surface - non extensible! - du territoire progresse, au détriment de l'espace de vie pour la faune et la flore et pour celui du sol et de l'eau.

Les actions de la CAPV en matière d'Espaces Naturels Sensibles p.ex. sont louables, mais quel pourcentage de la surface du territoire représentent ces espaces? Il faut non seulement préserver les espèces protégées mais aussi les autres, leur nombre absolu, leurs habitats, leurs sources de nourriture et leurs espaces de circulation et d'échanges. Sinon, à terme, d'autres espèces vont rejoindre les listes rouges. Informer la population sur le patrimoine naturel et comment le préserver doit faire partie d'une politique volontariste. Un habitant au même endroit (sur les hauteurs de Voiron) depuis presque 27 ans, j'ai pu observer la diminution ou la disparition locale de certaines espèces, et des personnes qui ont toujours habité là en citent encore d'autres. Les agriculteurs déplorent la diminution des terres agricoles, qui nous nourrissent pourtant.

La pollution lumineuse progresse; le Schéma de Secteur devrait aussi s'occuper de la trame noire.

De plus, un sol végétalisé capte du CO₂, un sol nu puis bâti en libère. Construire sur 1m² libère en gros autant de CO₂ (en fonction de la construction, des matériaux...). Le béton est le deuxième matériau le plus consommé en France, après l'eau, et son coût écologique est énorme.

- Pourquoi chercher une croissance démographique, alors que d'autres régions perdent en population?
- Pourquoi répondre à la demande de logements et de locaux d'activité uniquement par la construction? La première mesure doit être de mobiliser les logements vacants et les friches industrielles avant d'envisager de nouvelles constructions. L'étude du potentiel de densification et de mutation des espaces bâtis est une obligation de la loi ALUR, avant toute extension urbaine. Rien qu'à Voiron, il y a 1100 logements vacants selon le diagnostic du PLU en révision. Approcher les propriétaires, les aider à rénover et mettre sur le marché ces logements, serait plus écologique que de construire.
- Disposer de plus en plus de surface habitable ou artificialisée par personne n'est pas soutenable. Beaucoup de maisons ou appartements sont sous-habités, souvent par le dernier membre d'une famille autrefois nombreuse. Aider l'occupant à céder ou partager son logement peut faire partie d'une politique qui considère que l'espace est une ressource limitée, non renouvelable, comme l'énergie fossile, qu'il faut consommer avec parcimonie.
- Le temps de construire des maisons individuelles doit être révolu, au profit de constructions collectives: balcons, terrasses, garages regroupés en bordure de route, accès aux bâtiments courts non imperméabilisés, espaces verts communs, jardins partagés. Un atelier de bricolage, une laverie-buanderie, une chambre d'amis en commun pourrait éviter que chaque logement en dispose individuellement et favoriser la réduction et le partage.
- Appliquer un Coefficient de Biotope de Surface préserve la biodiversité, offre des îlots de verdure, du fraîcheur, de respiration et de bien-être et lutte contre la chaleur urbaine. Cela implique p.ex. des terrasses, parkings perméables et/ou engazonnés, des bâtiments à étages, une végétation dense plutôt qu'une piscine... Une taxation adéquate pourrait être incitative dans ce sens.

Pour que la France atteigne les objectifs de l'Accord de Paris, il faut que les territoires les atteignent. En modifiant son Schéma de Secteur et les pratiques qui en découlent, le Pays Voironnais peut y contribuer.

